

**65530 - Fonds d'innovation**

**Proposition d'attribution d'une subvention à  
la Communauté de Communes du PAYS DE  
NIEDERBRONN-LES-BAINS, pour la réalisation  
d'une étude en vue de la mise en place d'un  
office de tourisme intercommunautaire.**

**Rapport n° CP/2018/269**

**Service gestionnaire :**

K - Mission culture et tourisme

**Résumé :**

Le Conseil départemental du Bas-Rhin a décidé, par délibérations n° CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017 de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux au travers des contrats départementaux de développement territorial et humain.

Dans le cadre du Fonds d'innovation territoriale, le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'accompagner la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains dans sa réflexion de rapprochement des offices de tourisme du Pays de Niederbronn-les-Bains, du Pays de Wissembourg, de l'Outre-Forêt et de Sauer-Pechelbronn, pour la création d'un office de tourisme intercommunautaire.

L'accompagnement prendrait la forme d'un soutien financier pour permettre à la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, maître d'ouvrage par accord entre les 3 Communautés de communes concernées, de réaliser une étude de définition du positionnement touristique du territoire et d'un accompagnement en ingénierie sur la démarche de développement touristique du territoire.

Cette étude devrait permettre d'élaborer un scénario de valorisation et de développement en matière de tourisme et de loisirs en y incluant la dimension de l'écotourisme et du tourisme durable, ainsi qu'un plan d'actions opérationnelles, hiérarchisées, articulées et évaluées.

Il est proposé à la Commission Permanente du Conseil Départemental de décider de co-financer cette étude, d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure pour ce projet et d'autoriser son président à signer la dite convention.

Les contrats départementaux constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Ils ont vocation à traduire l'ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

Le projet de définition d'une stratégie touristique intercommunautaire, avec la mise en place d'un office de tourisme intercommunautaire à l'échelle des Communautés de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, du Pays de Wissembourg, de l'Outre-Forêt et de Sauer-Pechelbronn, en partenariat avec le Département, s'inscrit pleinement dans un des enjeux prioritaires du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Nord approuvé par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017, à savoir : "Développer le thermalisme et le tourisme".

La Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, maître d'ouvrage par accord avec les 3 autres Communautés de Communes, a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain le 29 janvier 2018.

## **I. Les atouts touristiques du territoire des quatre Communautés de communes**

Le territoire des Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, du Pays de Wissembourg, de l'Outre-Forêt et de Sauer-Pechelbronn dispose de nombreux atouts touristiques qu'il s'agisse du patrimoine naturel, culturel ou du thermalisme :

### **▪ La structuration touristique du territoire et son aspect transfrontalier :**

Le territoire concerné s'étend au Nord de l'Alsace, à la frontière avec la Région du Palatinat (Allemagne), sur le territoire du Pays d'Alsace du nord, et en partie dans le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, classé Réserve mondiale de la biosphère par l'UNESCO.

Sur le territoire des 4 Communautés de Communes, sont implantés 4 offices de tourisme : l'office de tourisme de Niederbronn-les-Bains, l'office de tourisme de Wissembourg, l'office de tourisme de Sauer-Pechelbronn et l'office de tourisme de l'Outre-Forêt, ainsi qu'un bureau d'information touristique à Hunsbach.

Depuis plusieurs années, les offices de tourisme de Niederbronn-les-Bains, de Wissembourg et de Sauer-Pechelbronn, travaillent déjà ensemble (éditions, salons, développement de projets communs...). Au regard du caractère transfrontalier du territoire, les offices de tourisme ont également développé des partenariats avec l'association Vis-à-Vis et le Däher Pflazerwald qui interviennent sur le territoire allemand.

### **▪ Un territoire d'itinérance douce :**

Le territoire, situé en partie sur le périmètre du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, compte de nombreux itinéraires de randonnée pédestre, cyclotouristiques, de VTT, de randonnée équestre. On peut citer notamment le GR53, le chemin de St Jacques de Compostelle et la traversée du Massif vosgien à VTT, dont Wissembourg est la porte d'entrée.

### **▪ Un territoire thermal :**

Les communes de Niederbronn-les-Bains et de Morsbronn-les-Bains, labellisées "station thermale", accueillent les deux stations thermales du département. L'UGECAM et le groupe VALVITAL sont présents sur le territoire et œuvrent au développement du thermalisme, levier d'attractivité pour le territoire.

### **▪ Un territoire riche en sites patrimoniaux :**

La filière castrale est très développée sur le territoire, avec notamment la Route des châteaux et cités fortifiées d'Alsace et le château du Fleckenstein.

Le tourisme de mémoire est également très présent, avec les ouvrages de la Ligne Maginot d'une part (le Fort de Schoenenbourg, l'ouvrage du Four à chaux à Lembach, le musée de l'abri à Hatten...) et d'autre part le musée de la bataille du 6 août 1870 à Woerth.

Le territoire compte également de nombreux patrimoines inscrits, classés et labellisés, ainsi que plusieurs villages typiques au cadre authentique, dont celui de Hunspach labellisé "plus beaux villages de France".

## **II. La stratégie touristique des quatre Communautés de communes**

En application de la loi NOTRe, la compétence "promotion du tourisme" a été transférée aux Communautés de communes. C'est au regard de cette prise de compétence, que courant 2017 et suite à de nombreux travaux déjà engagés par le passé, notamment par le Département, le Pays de l'ADEAN et Alsace Destination Tourisme, que les Communautés de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, du Pays de Wissembourg, de l'Outre Forêt et de Sauer-Pechelbronn, ont engagé une démarche de rapprochement de leurs offices de tourisme, en vue de la création au 1<sup>er</sup> janvier 2019, d'un office de tourisme intercommunautaire. Les Communautés de Communes ont d'ailleurs recruté une chargée de mission en février 2018, pour travailler à ce rapprochement.

Conscientes du potentiel touristique de leur territoire, les 4 Communautés de communes ont souhaité co-construire avec le Département, Alsace Destination Tourisme, les Offices de tourisme et l'ensemble des partenaires, une stratégie de développement touristique, vecteur d'attractivité pour ce territoire. Cette stratégie s'inscrit dans l'enjeu prioritaire du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord, de "développer le thermalisme et le tourisme", et se décline dans l'objectif opérationnel de "promouvoir le territoire et structurer l'offre touristique".

L'objectif est de structurer les offices de tourisme, afin de professionnaliser toujours plus les intervenants, de disposer d'une seule entité et d'un seul interlocuteur pour ce territoire et ainsi, de mieux prendre en compte et mettre en œuvre la stratégie interdépartementale d'innovation et de développement touristique pour l'Alsace. La création d'un office intercommunautaire et la définition d'une stratégie de développement touristique pour le territoire, devront permettre de professionnaliser la promotion touristique en vue d'une meilleure attractivité du territoire, de l'allongement des séjours et de la fidélisation de la clientèle. Il s'agira de valoriser les atouts du territoire et de développer un nouveau secteur d'activité.

## **III. Le projet d'étude de positionnement touristique**

A cette fin, il est proposé de mener une étude innovante permettant de définir le positionnement touristique du territoire.

A partir d'un diagnostic du territoire, il est proposé que le cabinet d'étude qui sera retenu conduise une réflexion stratégique sur le positionnement touristique du territoire et construire son image. Cette étude devrait permettre l'élaboration d'un scénario de développement touristique en matière de tourisme et de loisirs, en y incluant la dimension de l'écotourisme et du développement touristique durable, ainsi qu'un plan d'actions opérationnelles, hiérarchisées, articulées et évaluées.

Il est prévu que le projet global de développement touristique s'intègre dans la stratégie d'innovation et de développement touristique pour l'Alsace.

Il est également prévu que par la suite, ce projet touristique porte et mette en œuvre l'office de tourisme intercommunautaire.

Les partenaires institutionnels prêts à s'engager dans cette étude sont la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg, la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt, la Communauté de Communes de Sauer-Pechelbronn. Les autres partenaires sont les 4 offices de tourisme concernés, Alsace Destination Tourisme, le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, les socio-professionnels.

Les cofinanceurs pressentis pour l'étude sont la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg, la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt et la Communauté de Communes de Sauer-Pechelbronn à hauteur de 20% chacune. La maîtrise d'ouvrage serait assurée par la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.

A la suite d'une consultation lancée par la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, après co-construction du cahier des charges avec le Département, c'est le bureau d'études MaHoc - 5 rue Damrémont - 75018 PARIS, qui serait retenu pour mener à bien cette étude.

Le coût de l'étude s'élèverait à 45 770 € HT soit 54 924 € TTC.

Il est proposé à la Commission permanente de décider d'intervenir à hauteur de 20 % du coût de l'étude ce qui représenterait une participation pour le Département de 9 154 € HT, soit 10 984,80 € TTC.

Sur avis favorable de la Commission Territoriale Nord, réunie le 13 septembre 2018, il est proposé à la Commission permanente du Conseil Départemental de décider :

- d'approuver le projet d'étude en vue de la mise en place d'un office de tourisme intercommunautaire à l'échelle des Communautés de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, du Pays de Wissembourg, de l'Outre-Forêt et de Sauer-Pechelbronn, étude réalisée dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord ;
- d'attribuer une contribution financière de 10 984,80 € TTC au titre du Fonds d'Innovation Territoriale à la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains pour l'étude de positionnement touristique, en vue de la création d'un office de tourisme intercommunautaire ;
- d'approuver, les termes du projet de convention financière pour le lancement de l'étude en vue de la création d'un Office de Tourisme intercommunautaire, à conclure avec la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains ;
- d'autoriser son président à signer ladite convention, dont le projet est joint à la présente délibération.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
44465	65-65734-01	11 000,00 €	11 000,00 €	10 984,80 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente, par délégation et sur proposition de son président, décide :*

- d'approuver le projet d'étude en vue de la mise en place d'un office de tourisme intercommunautaire à l'échelle des Communautés de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, du Pays de Wissembourg, de l'Outre-Forêt et de Sauer-Pechelbronn, étude réalisée dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord ;*
- d'attribuer une contribution financière de 10 984,80 € TTC au titre du Fonds d'Innovation Territoriale à la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains pour l'étude de positionnement touristique, en vue de la création d'un office de tourisme intercommunautaire ;*
- d'approuver, les termes du projet de convention financière pour le lancement de l'étude en vue de la création d'un Office de Tourisme intercommunautaire, à conclure avec la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains ;*
- d'autoriser son président à signer cette convention, dont le projet est joint à la présente délibération.*

Strasbourg, le 21/09/18

Le Président,



Frédéric BIERRY